

Fraternité

# DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## Taxes foncières pour 2021

votées et percues par la commune et divers organismes

#### Avis d'impôt

La notice de cet avis est disponible en <u>cliquant ici</u> ou sur impots.gouv.fr

Somme à payer

1 027,00 €

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES SIP EVREUX 11 RUE GEORGES POLITZER CS 90016 27020 EVREUX CEDEX

M YOUMBI NOEL LECLERC
BATIMENT C - APPARTEMENT CO6
71 AV DU GEN DE GAULLE
94240 L HAY LES ROSES

#### Vos références

Numéro fiscal **(C)**: 30 17 340 417 392 Référence de l'avis : 21 27 4116597 33

Numéro de propriétaire : 229 Y00061 G

Débiteur(s) légal(aux) :

PRÓP/ĬNDIVIŚ 4321 MCBZDG

M YOUMBI NOEL LECLERC

PROP/INDIVIS 11143 MCBZDF MME KONDA PANGOP JACQUELINE

Numéro de rôle : 221 Date d'établissement : 10/08/2021 Date de mise en recouvrement : 31/08/2021

Identifiant service: 27058

#### Vos contacts

#### 

#### Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

#### Par téléphone

- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 \*
- du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

# 

auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

• pour le paiement de votre impôt :

SIP EVREUX

11 RUE GEORGES POLITZER CS 90016 27020 EVREUX CEDEX

Tél: 02 32 23 36 76

• pour le montant de votre impôt :

SDIF DE L'EURE CELLUDEPARTEMENTALE PLACE DE LA DEMI LUNE BOITE POSTALE 518 27405 LOUVIERS CEDEX Tél: 02 32 25 71 13

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Date limite de paiement : 15/10/2021

Payez cette somme par un des moyens suivants :

- sur impots.gouv.fr en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider ;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;

### **FLASHCODE**

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.





Retrouvez désormais vos biens immobiliers bâtis et leur descriptif dans votre espace sécurisé sur impots.gouv.fr

Commune: EVREUX (229), EURE (27)

# **DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS**

Tax	es foncières 2021	Commune	Syndicat de communes		Inter commun			xes ciales		e ordures nagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
	Taux 2020	54,57 %	%		2,98 %		0,10 %			12,15 %	%	
	Taux 2021	54,57 %		%	2,98 %		0,113 %			12,15 %	%	
	Adresse	3 ALL F ET I JOLIOT CURIE										
Propriétés bâties	Base	1416			141	6	1.	416		1416		
	Cotisation	773			4	2		2		172		989
	Cotisation lissée											
	Adresse											
	Base											
	Cotisation											
	Cotisation lissée											
	Cotisation 2020											
	Cotisation 2021	773			4	2		2		172		989
	Variation	%		%		%		%		%	%	
		Commune	Syndicat de communes		Inter munalité		axe ionnelle	Taxe spécia				Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2020	%	%		%		%		%	9/	6 %	
	Taux 2021	%	%		%		%		%	9/	%	
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles											
	Cotisation 2020											
	Cotisation 2021											
	Variation	%	%		%		%		%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier		Majoration base terrains constructibles		Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État									Droit proportion	onnel :	
	Base collectivité									Droit fixe :		
	e cotisation communale de taxe foncière pour 2021 prend en compte le transfert de la							Frais de gestion de la fiscalité directe locale				38
part départementale aux communes à travers l'ajout du taux départemental au taux communal. Pour plus d'informations consultez la notice.  Il n'est pas possible d'éditer l'évolution de vos cotisations.												
								Dégrève	ement J	IA État		
Dégrèvement JA Collectivité												
Montant da vatra impât											1027	
Références administratives : 270 50 021 058 229 229 F X  Montant de votre impôt											102	

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R\*190-1 et R\*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2022.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFiP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales). Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fir. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.